

SAINT-AY



Bulletin Municipal

DÉCEMBRE 2023



Dans ce numéro :

P. 2 : Vœux du Maire

P. 3 : Réalisations Voirie 2023

P. 4 et 5 : Rétrospective 2023 à Saint-Ay

P. 6 et 7 : Réchauffement climatique et environnement

P. 8 : Informations pratiques

*Bonne
et heureuse
Année 2024 !*

LES VŒUX DU MAIRE

Chers Agglois, Chères Aggloises,

Santé

Si nous avons un seul Vœu à formuler pour Vous Tous et Vous Toutes pour l'année nouvelle, ce serait qu'elle vous garde en Bonne Santé.

Notre Vœu rejoint pour 2024 les priorités du Conseil municipal, qui a décidé le 18 décembre à l'unanimité, de relancer la réalisation du pôle santé avec la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Un projet désormais concrétisé en deux tranches pour le rendre compatible avec les ressources financières communales.

Une réalisation qui permettra d'offrir à nos professionnels de santé un cadre de travail à la dimension de leur dévouement.

L'objectif est aussi, grâce à cette synergie nouvelle et à la qualité du projet, d'accueillir de nouveaux professionnels et notamment un troisième médecin.

Eau

La qualité de l'Eau fait également partie des priorités municipales. Notre vieux château d'eau sera démoli et remplacé en 2024 par un grand réservoir au sol de 650 m³ contre 200 m³ actuellement. Un dispositif qui supprimera le fer et le manganèse de notre eau complètera nos installations.

Les travaux débuteront au cours des premiers jours de janvier.

Energie et rénovation

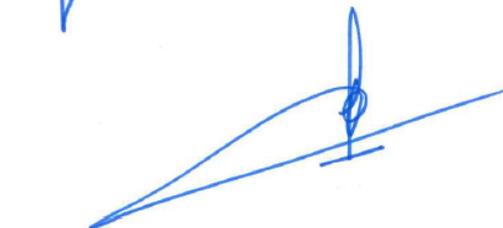
Plusieurs de nos équipements communaux ont plus de 35 ans et notamment notre grand gymnase A, dont la couverture et les éclairages sont désormais vétustes et déficients.

La réfection complète de la couverture et de l'isolation du gymnase A constituera la priorité des priorités du budget communal 2024. Conjuguée au changement en Led de tous les éclairages des salles de sports, d'importantes économies d'énergie accompagneront la qualité retrouvée de nos équipements sportifs.

Bien sûr, comme en 2023, un programme important de voirie et de nouveaux aménagements de sécurité routière seront mis en œuvre, et la vie associative restera au cœur de nos soutiens.

Un grand Merci à toutes les Équipes municipales et en particulier aux membres du Conseil municipal « citoyens bénévoles engagés » qui œuvrent au quotidien sans compter ni leur temps ni leur énergie pour le Bien-être de Tous et le développement harmonieux de Saint-Ay.

Nous vous souhaitons une belle Année 2024
pleine de SANTÉ et d'ÉNERGIE !



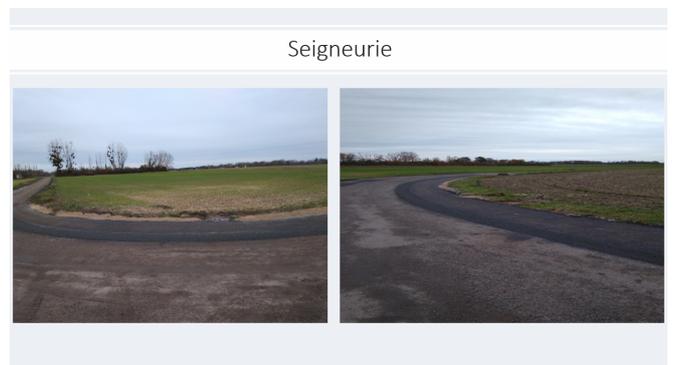
**Frédéric CUILLERIER, Maire de Saint-Ay,
et les membres du Conseil municipal**

RÉALISATIONS VOIRIE 2023

Le programme Voirie 2023 a comporté plusieurs programmes de travaux à travers la ville pour un coût total d'environ 97 000 €.

Ces travaux ont permis à la fois la rénovation de la voirie vieillissante et l'installation de nouveaux aménagements afin de sécuriser les routes.

Le programme Voirie 2024-2025 est quant à lui en cours d'élaboration.



Au total : 100 000 € investis dans la voirie en 2023

RÉTROSPECTIVE 2023 À SAINT-AY

Janvier



Animation Escape Game pour les 40 ans de la bibliothèque



Concert de la musique et de la chorale "Un nouvel an à Vienne"

Février



Assemblée générale de l'UNC Saint-Ay

Mars



Salon du livre par Vitalité Rurale



Loto de l'API



Concert Rock The Brunettes



Collecte pour les Restos du Cœur

Le Printemps des Poètes



Avril



Fest'Ay Val par Arts en Partage



Concert de l'Harmonie



Vide armoires par Familles Rurales

Mai

Commémoration du 8 mai



Spectacle théâtral par la Compagnie de Menestreau

Juin

Inauguration du Centre de Secours de Chaingy - Saint-Ay



Spectacle de fin d'année du théâtre Le Paradoxe

Fête de la musique - Apéro-Concert de l'Harmonie



RÉTROSPECTIVE 2023 À SAINT-AY

Juillet



Remise des dictionnaires aux CM2 et des gilets de sécurité routière



Fête nationale du 14 juillet

Septembre



Forum des Associations



Fête patronale de la ville



Lecture sur le thème "Coupe du monde de Rugby"



Ouverture de la nouvelle crèche "Les Oursons"



Nouveau Conseil Communal des Jeunes

Octobre



Vide-greniers du Comité des Fêtes

Halloween du périscolaire



Marche et collecte pour Octobre Rose



Journées du Patrimoine



Novembre



Commémoration du 11 novembre

Bourse aux jouets de l'API



Collecte pour la Banque Alimentaire



Décembre



Commémoration du 5 décembre



Fête de la Sainte Barbe

Concert de l'Orchestre Symphonique du Loiret



Téléthon - Démonstration Country



RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE – EMPREINTE CARBONE

Réchauffement climatique, c'est quoi ?

Beaucoup d'entre nous ignorent les décisions prises au cours des différentes conférences internationales sur les changements climatiques (COP) alors que personne n'ignore les effets du réchauffement climatique.

A Saint-Ay, on se rappelle des inondations de 2016 de la Loire et de la Mauve qui quittent leurs lits et inondent le camping, de la présence des frelons asiatiques sur le domaine public ou dans nos jardins, des fissures sur certains bâtis, personne n'est à l'abri. Les activités humaines sont la cause du réchauffement climatique. Qui doit agir en premier ? Les pouvoirs publics, les entreprises ou les citoyens ? La réponse tient en 5 mots : Tous les acteurs sont concernés.

Comment peuvent agir les pouvoirs publics et les citoyens ?

Notre mairie a pris des initiatives concrètes pour diminuer la consommation énergétique collective et maîtriser les dépenses : extinction de l'éclairage public à 23h, station d'épuration de type ORGANICA où les plantes contribuent au traitement de l'eau, développement de pistes cyclables, construction de la crèche en basse consommation...

Le territoire Loire Beauce (qui regroupe 48 communes) initie une dynamique à travers des groupes de citoyens porteurs de projets. Ils travaillent sur des propositions autour des énergies renouvelables, des déchets, du recyclage, de la mobilité et de la sensibilisation à la réduction de notre empreinte carbone.

Pour ce faire, nous vous proposons de nous contacter sans engagement par mail :

Carine JEDRYKA-DEWAELE ca.jedryka@gmail.com / **Christophe DEWAELE** chris.dewaele@orange.fr
facilitateurs « conversations carbone »

Economie d'énergie - Boîte à outils

En moyenne, un Français consomme 10 tonnes de CO₂ par an. Pour atteindre une neutralité carbone en 2050, il faudrait baisser notre consommation autour de 2 tonnes par an.

Mesurez votre empreinte carbone : <https://leclimatentrenosmains.org/fr/calculer-son-bilan-carbone>

Bonus : Que représentent concrètement 2 tonnes par an ? <https://monconvertisseurco2.fr/comparateur>

Exemples de gestes avec impact écologique et financier :

- Acheter le pain à moins d'1 km de son domicile chaque jour à pied plutôt qu'en voiture pendant 1 an : 80kg de CO₂ en moins, 50€ d'économie
- 1 000 kms à 110 au lieu de 130 km/h : 44 kg de CO₂ en moins, 20 à 25 € d'économie
- Aller à Orléans à 2 personnes dans la même voiture, c'est diviser par 2 son empreinte carbone.

1er groupe de Conversations Carbone



Focus "Conversation Carbone"

L'idée de ce dispositif est de se retrouver sur six soirées durant 2 heures d'échanges. Les séances ont lieu à la bibliothèque de Saint Ay. Les participants réfléchissent ensemble aux solutions possibles pour devenir plus sobres en carbone à travers quatre axes de leur vie quotidienne :

- Comment mieux maîtriser leurs dépenses en énergie ?
- Comment se déplacer autrement que seul en voiture ?
- Comment s'alimenter avec des produits locaux et moins riches en viande ?
- Comment moins consommer ?

Un premier cycle a déjà eu lieu entre mars et juin 2023. Un prochain est programmé entre janvier et mai 2024. Un troisième est en attente de programmation.

Concrètement :

Si vous souhaitez adopter de nouveaux comportements, si vous sentez que le changement vous résiste, pourquoi ne pas essayer d'en parler avec d'autres et avancer ensemble vers un avenir plus durable ? Nous serons ravis alors de lancer ce troisième cycle de "Conversations Carbone" sur la commune de Saint Ay.

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Au 1er janvier 2024, l'obligation du tri à la source des biodéchets entrera en vigueur et concernera tous les ménages de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Les biodéchets : c'est quoi ?

- Des déchets alimentaires dits « de cuisine et de table ».
- Des déchets de parc et de jardin dits « déchets verts » comme les tontes de pelouse, les feuilles mortes, ou encore les tailles de haies.



Le saviez-vous ?



Les biodéchets alimentaires représentent 20% du contenu des bacs d'ordures ménagères, ce qui correspond à 45kg par habitant et par an.



Les déchets verts apportés en déchetterie sont ensuite valorisés sur la plateforme de compostage de Saint-Péravy-la-Colombe. En 2022, 5 000 tonnes de déchets verts ont été apportées en déchetteries.

Pourquoi trier ?

Pour réduire les apports de déchets verts en déchetterie et le poids de nos ordures ménagères. Pour réduire notre impact sur l'environnement car les biodéchets sont aujourd'hui incinérés alors qu'ils pourraient être de véritables ressources apportant les éléments nécessaires au développement des plantes et à l'amélioration de la vie du sol.

Comment gérer et réduire ses biodéchets ?

- Eviter le gaspillage alimentaire en consommant seulement ce dont on a besoin.
- Nourrir les animaux de compagnie et de basse-cour.
- Réaliser la tonte de gazon en « mulching » c'est-à-dire sans ramassage, ou l'utiliser comme paillage dans votre jardin, ou également la mettre dans le composteur.
- Broyer les tailles de haies et branches et les utiliser pour le paillage des végétaux.
- Composter, c'est-à-dire déposer ses biodéchets dans un coin du jardin pour en récupérer après dégradation du compost de qualité (solution la plus répandue).
- Installer un lombricomposteur d'intérieur dans les habitations sans jardin. Les vers se nourrissent d'épluchures et produisent un lombricompost et un lombrithé (liquide brun) qui sont d'excellents fertilisants pour les plantes vertes.

Que propose la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ?

Gros producteurs de biodéchets
(restauration collective, restaurants...)



Mise en œuvre depuis le 1er janvier 2023
d'une collecte spécifique

Logements collectifs ou les
habitations sans jardin



Mise en place de points de regroupement en compostage
partagé ou bac de collecte, gérés par le bailleur social ou
le syndicat de copropriété

Particuliers ayant un jardin



Distribution gratuite de composteurs individuels pour les
usagers intéressés et réunions de présentation du dispositif

En 2023, 1 000 foyers de la Communauté de Communes ont bénéficié d'un composteur !

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste d'attente de la prochaine campagne de distribution, rendez-vous sur le site internet de la CCTVL, rubrique « Cadre de Vie », « Le compostage individuel » où vous trouverez un lien vers le formulaire d'inscription (également possible par téléphone au 02.38.44.59.35).

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Commune de Saint-Ay



**Frédéric CUILLERIER, Maire de Saint-Ay
et les membres du Conseil Municipal de Saint-Ay**

Ont l'honneur de vous convier à la

**Cérémonie Officielle de
Présentation des Vœux de la Municipalité
qui se déroulera le :**

Lundi 8 janvier 2024

À 19h00

Salle François VILLON

Un vin d'honneur prolongera cette soirée.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOUVEAU SITE INTERNET

La mairie de Saint-Ay met en ligne son nouveau site internet en début d'année 2024 !

Rien ne change pour vous, rendez-vous sur le site habituel : www.ville-saint-ay.fr.

Ce nouveau site vous permettra de trouver toutes les informations dont vous avez besoin et également toute l'actualité agylienne !



PANNEAU POCKET

Téléchargez l'application gratuitement sur votre smartphone ou bien consultez-la sur internet et restez informés des événements se déroulant à Saint-Ay. L'inscription reste anonyme.

Nous y publions les alertes importantes et les événements culturels communaux et associatifs.



CCTVL - DÉCHETTERIE

Inscription obligatoire pour y accéder

Des barrières pour la gestion d'accès sur la déchetterie de Saint-Ay ont été mises en place par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Ainsi, pour continuer à accéder à la déchetterie, il faut vous inscrire auprès de la CCTVL.

La Maison de Services de Proximité installée au sein de la mairie se tient prête à vous aider dans votre démarche.

www.ville-saint-ay.fr

Crédits photos : C. Fer, P. Foulon, V. Labouachra, freepik.com